

DOSSIER

Paris, le 20 juin 2022

CDAS PARIS DU 20/06/2022

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

Deux points étaient à l'ordre du jour du CDAS du 20 juin 2022 :

A/ la réforme de l'action sociale :

Cette réforme concerne les 4 volets de l'action sociale :

1/ Le parc de résidences EPAF :

Les résidences EPAF ont un important besoin de rénovation et subissent une baisse significative de fréquentation. Plusieurs scénarii ont été proposés dont la cession totale des résidences EPAF et le passage à une activité de gestion de catalogue de séjour. **La CFTC s'est opposé en son temps à ce démantèlement.** La solution finalement retenue est de céder une partie du parc EPAF et de réorienter l'activité d'EPAF vers la gestion d'offres de séjour au profit de l'ensemble des agents du ministère.

Seuls sept établissements vont être conservés et rénovés.

La CFTC mentionne que l'on en est arrivé là en raison notamment d'un défaut d'entretien des résidences pendant des années.

De plus, il faut trouver l'équilibre entre le prix et la qualité de la prestation et résoudre le problème d'information des agents.

La CFTC réitère sa demande d'une communication directe auprès des agents afin qu'ils puissent profiter à l'avenir de cette prestation surtout en cette période de baisse de pouvoir d'achat.

La CFTC demande qu'il soit effectué un suivi dans la durée de ces rénovations afin d'effectuer régulièrement tous les travaux nécessaires à la conservation en bon état des résidences. De plus, il faut que l'offre proposée aux agents soit attractive afin d'augmenter le taux de fréquentation.

La réussite de cette stratégie repose sur le fait qu'il n'y ait pas de décrochage sur le coût des travaux initiaux de rénovation, que les résidences soient bien entretenues dans la durée et que la tarification et la qualité de la prestation soient au rendez-vous.

La CFTC s'attachera à suivre ces avancées afin que les agents puissent bénéficier sur la durée de cette prestation.

2/ la gouvernance des opérateurs de l'action sociale :

Les trois opérateurs exclusifs sont l'ALPAF, l'AGRAF et l'EPAF auxquels se rajoute l'ATSCAF, la coopérative des finances, place des arts et le CSMF. La réforme de la gouvernance a un objectif d'amélioration du pilotage et de dynamisation de la mutualisation notamment des actions supports. Pour ce faire, il a été décidé de maintenir les structures associatives actuelles et parallèlement de créer une structure faîtière. Il reste à mettre en place l'élaboration du choix de gouvernance, la rédaction des statuts de la faîtière et la rédaction des conventions d'objectifs, de moyens et de performance des associations.

La CFTC sera vigilante sur cette évolution afin que cette réforme n'éloigne encore l'action sociale des agents et perde en efficacité. Il est important de connaître les missions supports concernées par cette mutualisation afin d'éviter que les agents des finances aient plusieurs interlocuteurs pour le suivi d'une même prestation.

3/ le volet prestations :

Il a été effectué une analyse des prestations, des questionnaires, une étude sur les nouvelles méthodes de travail. Il y a une nouvelle prestation d'aide au logement étudiant depuis le 1er juillet 2021. Le chantier prioritaire est la restauration collective dans un contexte de baisse de la fréquentation et de nouvelles obligations législatives (Egalim, Climat et Résilience)

4/ le réseau de l'action sociale :

L'orientation retenue en décembre 2021 est d'organiser le réseau de l'action sociale sur un échelon régional en maintenant un "guichet" de proximité dans tous les départements. Après des réunions techniques en 2022, la mise en oeuvre effective de ce volet est prévue au 1er janvier 2023.

La CFTC sera vigilante à la fluidité du réseau afin que la réactivité aux diverses demandes des agents soit maintenue.

B/ Intervention du directeur de l'AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières) :

Cette association loi de 1901 a été créée en 1983. Elle a pour mission la gestion des restaurants collectifs en libre-service, des points de restauration rapide et d'un restaurant " Le Club ". C'est un métier en total bouleversement depuis 2020. En effet, la crise du covid a augmenté les coûts de cette restauration notamment par l'achat des plexiglas, boîtes... (9 à 11% du coût total) pour la vente à emporter.

Il y a une érosion des utilisateurs depuis un certains nombres d'années. En 2021, il y avait 50% de la fréquentation de 2019 et en 2022 60% de la fréquentation de 2019. Les jours les moins fréquentés sont les mercredi et vendredis. Cette évolution est due au télétravail et à l'habitude qui a été prise par les agents d'apporter eux-mêmes les plats pour leur déjeuner.

La loi Egalim a mis en place deux axes : 20% des produits servis sont bio et les produits à filière courte (moins de 200 Kms) sont privilégiés.

L'AGRAF respecte ces objectifs ce qui augmente le coût des denrées. Se rajoute la difficulté actuelle d'approvisionnement des produits de qualité en raison de leur pénurie (huile...) et de l'inflation.

De plus, les implantations des sites parisiens sont en pleine restructuration suite notamment au NRP. Certains sites vont être fermés, d'autres nécessitent des travaux.

Saint Sulpice est fermé pour travaux. C'est un site complexe car sur 3 étages. Il devrait être à nouveau ouvert en juin 2023.

Pour le site de la rue de la banque, il n'y a pas d'autre solution pour le moment que le restaurant administratif de Réaumur qui peut aller jusqu'à 550/600 repas par jour.

Le restaurant de Boucry sera fermé au 13 juillet 2022.

Afin de suivre l'évolution des habitudes de la population plus jeune notamment, des adaptations de l'heure des repas et la mise en place du snacking est une possibilité.

La CFTC défend une restauration de qualité sans augmentation de prix pour les agents bien qu'elle reconnaisse les difficultés actuelles du secteur. Elle est opposée à la continuation de l'expérimentation de la tarification au plat qui, en grande partie, ne satisfait pas les agents. La CFTC déplore que l'implantation actuelle et future des restaurants administratif AGRAF et autres en conventionnement ne permettent pas à tous les agents d'aller déjeuner avec un temps de trajet et d'attente raisonnable.

Vous trouverez toutes les prestations proposées sur le portail de l'action sociale des MEF se situant dans l'onglet « liens utiles » d'Ulysse.